

Groupe Partouche bénéficie d'un report supplémentaire de ses échéances bancaires Pandémie de Covid 19 : fermetures administratives

Paris, le 19 octobre 2020, à 18h

Après avoir bénéficié d'un premier report de 6 mois de ses échéances bancaires en mars dernier, Groupe Partouche a obtenu un report supplémentaire de 6 mois, s'inscrivant dans le cadre des annonces faites à l'issue du comité interministériel du tourisme du 14 mai et réservées aux acteurs du secteur du tourisme.

Ainsi, l'intégralité des dettes bancaires du groupe voient leurs échéances des six prochains mois en capital, et pour certaines en intérêts également, reportées et étalées d'autant après leur date d'échéance.

Les échéances du 31 octobre 2020 et 31 janvier 2021 du crédit syndiqué sont toutes deux reportées à la nouvelle Date de Remboursement Final, à savoir le 18 juillet 2026, contre le 18 octobre 2025 initialement ; et le 18 avril 2026 après le premier report. Par ailleurs, l'emprunt obligataire émis par la holding Groupe Partouche et les crédits baux ne sont pas concernés.

Ce nouveau report a été privilégié par le groupe par rapport à un deuxième Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui aurait augmenté l'endettement brut ; il permet au groupe de mieux soutenir sa trésorerie afin de faire face à l'évolution de la pandémie.

Fermetures administratives

Certains casinos du groupe ont tout d'abord eu à subir des décisions de fermeture par arrêté de certains Préfets de départements où se situaient des zones d'alerte maximale (sanitaire).

Le casino d'Aix a ainsi été fermé quelques jours (du 28 septembre au 9 octobre) avant qu'une décision du Tribunal Administratif de Marseille n'ordonne sa réouverture.

Le tribunal a considéré que la décision d'interdiction d'accès au public portait atteinte à la liberté d'entreprendre et était manifestement disproportionnée eu égard au dispositif mis en place sur le site pour lutter contre la pandémie. Ce dispositif de défense sanitaire est d'ailleurs mis en œuvre par l'ensemble des casinos en vertu d'une politique initiée par la SA Groupe Partouche.

INFORMATIONS FINANCIÈRES



Du fait des fermetures administratives résultant des arrêtés préfectoraux, les casinos de Lyon, de La Tour de Salvagny et de Saint-Galmier ont aussi été fermés depuis le 9 octobre à minuit. Le casino de Palavas l'a été le 12 octobre à minuit. Des recours étaient initiés.

Avec l'entrée en vigueur le samedi 17 octobre du décret pris dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les casinos suivants, situés au niveau des métropoles où un « couvre-feu » est imposé, ont été fermés : Aix, La Ciotat, Palavas, Lyon, La Tour de Salvagny et Saint-Galmier.

Une action en référé va être engagée auprès du Conseil d'Etat, afin de faire valoir le caractère disproportionné du dispositif administratif qui ne paraît pas avoir pris en considération l'arsenal des mesures de prévention, de précaution et de protection qui ont été instaurées dans l'ensemble de nos casinos et, par conséquent, dans les casinos récemment fermés.

Par ailleurs, à l'instar des autres clubs de jeux parisiens, le Club Berri a été contraint de fermer le 5 octobre à minuit.

Fondé en 1973, le Groupe Partouche a su se développer afin de devenir un leader européen dans son secteur d'activité. Coté en Bourse, il exploite des casinos, un club de jeux, des hôtels, des restaurants, des centres thermaux et des golfs. Le Groupe exploite 42 casinos et emploie plus de 4 200 collaborateurs. Il est reconnu pour ses innovations et ses expérimentations des jeux de demain, ce qui lui permet d'aborder l'avenir avec confiance en visant le renforcement de son leadership et la poursuite de la progression de sa rentabilité. Introduit en bourse en 1995, Groupe Partouche est coté sur Euronext Paris, compartiment B. ISIN : FR0012612646 - Reuters : PARP.PA - Bloomberg : PARP:FP

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Groupe Partouche
Valérie Fort, directrice financière

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com

